



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Février 2017

« *La Convention à votre porte* »

Le projet de traduction de la jurisprudence de la Cour (2012-2016) : Progrès et défis restants

1. *Introduction*

Le programme d'information, de formation et de communication de la Cour intitulé « *La Convention à votre porte* » a pour but, conformément aux conclusions des Conférences d'Interlaken, d'Izmir, de Brighton et de Bruxelles, de rendre plus accessibles et compréhensibles les principes et normes directeurs de la Convention au niveau national. Dans le cadre de ce programme, le greffe a publié plusieurs milliers de traductions d'arrêts et de décisions, a produit des vidéos de formation COURTalks-disCOURs, met au point de nouvelles versions linguistiques de l'interface de recherche dans la base de données de jurisprudence HUDOC, et propose des guides de jurisprudence, des manuels de droit européen et d'autres publications dans plusieurs langues.

De plus, les institutions associées traduisent de plus en plus souvent les guides de jurisprudence et autre matériaux produits par la Cour pour leurs propres besoins tout en y donnant accès sur le site Internet de la Cour. L'actualité des dernières publications, des traductions et des autres outils d'information jurisprudentiels est publiée par le biais d'un compte Twitter multilingue *ad hoc* (<https://twitter.com/echrpublication>).¹

2. *Progrès*

Le projet de traduction de la jurisprudence vers douze langues cibles, d'une durée de quatre ans, mis en œuvre par la Division des publications et de l'information sur la jurisprudence

¹ Pour plus de détails, voir « *La Convention à votre porte : information et formation sur la jurisprudence et communication générale* » (extrait du Rapport annuel de la Cour pour 2016), consultable à l'adresse suivante :

http://www.echr.coe.int/Documents/Case_law_info_training_outreach_2016_FRA.pdf.

avec le soutien du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme (HRTF)², est un élément essentiel du programme de communication de la Cour. Il a pour objectif de mieux faire connaître et appliquer au niveau interne les normes de la Convention en assurant la traduction d'arrêts et de décisions importants de la Cour et leur diffusion aux professionnels du droit et aux membres de la société civile. Les États bénéficiaires sont l'Albanie, l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, l'Ex-république yougoslave de Macédoine, la Géorgie, le Monténégro, la République de Moldova, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine.³ Les montants recueillis s'élèvent au total à 1 600 000 EUR, l'apport du Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme étant particulièrement notable (1 340 000 EUR).

Dans le cadre de ce projet, plus de 3 500 traductions ont été réalisées par environ 70 traducteurs externes agréés, puis publiées dans la base de données HUDOC et diffusées aussi bien auprès des partenaires au niveau national qu'au sein des services du Conseil de l'Europe. Les matériaux traduits sont une jurisprudence importante à l'échelon européen, surtout les affaires que le Bureau de la Cour a sélectionnées aux fins de leur publication dans le *Recueil des arrêts et décisions* officiel de la Cour (une trentaine par an).

Un sondage conduit en 2016 auprès des parties prenantes révèle un taux de satisfaction supérieur à 90 % quant à la qualité des traductions. En outre, bien plus de 90 % des sondés ont indiqué qu'ils avaient eu la possibilité de se servir des traductions dans la pratique et l'enseignement du droit, ainsi que dans la formation ou la prise de décision.

Avant d'externaliser les traductions, le greffe avait fait l'inventaire des traductions déjà existantes de la jurisprudence de manière à éviter les doublons. En outre, les traductions commandées par la Cour sont énumérées sur son site Internet de façon à minimiser le risque qu'un tiers traduise le même arrêt.⁴

Dès le lancement de ce projet, le greffe a toujours ouvertement invité les États, les centres de formation juridique, les associations de professionnels du droit, les ONG et les autres partenaires à lui communiquer, aux fins d'une inclusion dans HUDOC, toute traduction de jurisprudence dont ils détiendraient les droits.⁵ Par exemple, un certain nombre d'organes gouvernementaux ont accepté de faire publier de nouveau dans HUDOC leurs traductions

² Pour plus d'informations sur le HRTF, voir : <http://www.coe.int/en/web/programmes/human-rights-trust-fund>.

³ Outre les langues officielles des États bénéficiaires, le greffe a également assuré la traduction d'arrêts et de décisions importants et de matériaux connexes vers les langues suivantes : bulgare, espagnol, grec, hongrois, russe et tchèque.

⁴ Pour plus d'informations, notamment la liste des partenaires associés au projet et des affaires sélectionnées pour une traduction vers chacune des langues, voir le site Internet de la Cour sous [Jurisprudence/Arrêts et décisions/Traductions de la jurisprudence](#). Les traductions vers des langues autres que les langues officielles (anglais et français) sont assorties d'une clause de réserve puisque seules l'une des langues officielles, ou les deux, font foi dans un arrêt ou une décision.

⁵ Le greffe donne également sur le site Internet de la Cour des références vers des sites tiers publiant des traductions de la jurisprudence de la Cour et encourage les suggestions visant à mentionner davantage de sites. Pour plus d'informations, voir le site Internet de la Cour sous [Jurisprudence/Arrêts et décisions/Traductions de la jurisprudence/Traductions existantes/Collections externes de traductions en ligne](#) ; défilez vers le bas pour voir la liste des sites tiers.

existantes et futures. À ce jour, plus de 17 000 traductions supplémentaires ont été fournies aux fins d'une nouvelle publication. Au total, environ 21 000 textes dans trente-trois langues autres que l'anglais et le français sont désormais consultables dans HUDOC. Ces traductions représentent désormais 15 % de tout le contenu de HUDOC. Ces chiffres confirment l'effet multiplicateur important de ce projet, qui fait de HUDOC le premier portail pour les traductions de la jurisprudence de la Cour⁶.

3. *Défis et perspectives*

Les traductions que la Cour a commandées pendant la durée de ce projet remplissent une lacune importante. Il est clair toutefois que son budget ordinaire n'a jamais été censé – et ne pourra jamais être censé – supporter les coûts d'une traduction, sur une base plus permanente, de ses affaires importantes vers des langues « non officielles ». Comme les États membres du Conseil de l'Europe l'ont déjà conclu lors de la toute première conférence sur l'avenir de la Cour (à [Interlaken](#)), c'est à eux qu'incombe la responsabilité première de garantir l'application et la mise en œuvre de la Convention.

Le projet de traduction a servi de catalyseur important permettant de mettre en place un réseau de partenaires assurant la traduction d'affaires et de publications vers des langues autres que le français et l'anglais. La viabilité à long terme des progrès accomplis grâce à lui dépendra de la désignation au sein de chaque État membre d'institutions partenaires qui veilleront à la traduction vers la ou les langue(s) nationale(s) des affaires importantes de la Cour. À cette fin, le greffier de la Cour a suggéré à tous les États membres en 2013 et 2014 de songer à assurer la traduction de toutes les affaires que le Bureau de la Cour juge importantes à l'échelon européen. Un certain nombre d'États ont répondu positivement à cette invitation et la Cour pense que d'autres vont encore suivre.⁷ Rappelons ici que la [Déclaration de Bruxelles de 2015](#) invite les États parties à favoriser l'accès à la jurisprudence de la Cour en traduisant ou résumant les arrêts pertinents autant que de besoin.⁸

La Cour souligne la nécessité de rendre la jurisprudence essentielle accessible aux juridictions internes ainsi qu'à d'autres protagonistes importants partout en Europe, renforçant ainsi le principe de subsidiarité. Elle poursuivra ses propres efforts en la matière

⁶ Le filtre de HUDOC par langues permet une recherche rapide de ces traductions, notamment en plein texte. À titre d'initiatives dérivées du projet, une interface HUDOC en langue turque a été inaugurée en 2013 et une autre en langue russe en 2014, qui seront suivies d'une interface en langue espagnole en 2017. Il est également projeté de créer des versions dans les langues bulgare, géorgienne et ukrainienne.

⁷ Annexe 3 au rapport établi en 2014 par la Cour à la suite de la Conférence d'Interlaken, consultable à l'adresse http://www.echr.coe.int/Documents/2014_Interlaken_Process_FRA.pdf. En outre, en vertu d'accords récents visant à développer de nouvelles versions linguistiques de l'interface de HUDOC, la Bulgarie, la Géorgie et l'Ukraine feront tout leur possible pour traduire les affaires importantes sélectionnées par le Bureau de la Cour aux fins de leur publication dans son recueil officiel.

⁸ La Déclaration ainsi que des exemples de pratiques en matière de traduction adoptées dans différents États membres peuvent être consultés à l'adresse suivante : www.coe.int/t/DGHL/STANDARDSETTING/CDDH/REFORMECHR/Publications/Proceedings-Brussels-Conference-2015.pdf.

et continuera à solliciter des contributions financières volontaires auprès des États membres et d'autres donateurs potentiels.

Communiqué de presse :

[Communiqué de presse du 21 décembre 2009 - La Cour lance de nouveaux outils d'information, notamment sa jurisprudence dans des langues non officielles](#)

[Communiqué de presse du 6 juillet 2012 - Le fonds fiduciaire pour les droits de l'homme permet à la Cour européenne de lancer un projet de traduction de sa jurisprudence](#)

[Communiqué de presse du 14 novembre 2013 - Lancement de la version turque de HUDOC](#)

[Communiqué de presse du 14 avril 2014 - Lancement de la version russe de HUDOC](#)

[Communiqué de presse du 5 octobre 2015 - La Cour ouvre un compte Twitter multilingue pour les informations sur les publications de la jurisprudence](#)

Contacts :

publishing@echr.coe.int

<https://twitter.com/echrpublication>

Services associés au sein du Conseil de l'Europe :

[Commissaire aux droits de l'homme](#)

[Département de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme](#)

[Formation en matière de droits de l'homme pour les professionnels du droit](#)

[Département de la justice et de la coopération juridique](#)